

Un Autre Regard

sur notre commune

N° 11 - Février 2011



Nous voici déjà à l'aube d'une année pré-électorale ... Pour celle-ci, nous formulons des vœux les plus chaleureux à tout un chacun.

Toujours à votre écoute et à votre service, nous continuerons à promouvoir de façon constructive vos projets et interviendrons toujours dans l'intérêt de notre commune à tous.

Maxime Léonet, Jean-Claude Vincent, Firmin Grofils, Mano Nicolas

Conseil communal du 19 août 2010.

Avant d'aborder l'ordre du jour de ce conseil de reprise après 7 ! semaines de pause, un membre de notre groupe s'enquiert du devenir de l'ancien JCB. Une reprise facultative avait été proposée lors de l'achat d'un nouvel engin. La réponse est que l'on attend toujours la proposition d'un soumissionnaire. Un deuxième point dont nous faisons part : l'état déplorable de la plaine de jeux à Haut-Fays. On y retrouve des débris, bouteilles cassées, ... Le bourgmestre est au courant et rappellera à nouveau le problème au service de police. Qu'en est-il également de la bibliothèque ? La procédure suit son cours. Cette réponse n'est pas satisfaisante car le collège met trop de temps à solutionner un problème qu'il s'est lui-même créé. Idem pour le nouveau site internet toujours inexistant, pourquoi avoir retiré l'ancien ? L'information au public reste limitée au seul bulletin communal, inadmissible en 2010.

L'ordre du jour commence par une modification budgétaire du CPAS. Il s'agit de mises en non valeur (pour des personnes décédées par ex.) et d'avances récupérables au « bilboquet ».

Le conseil approuve ensuite un financement global pour des travaux à l'extraordinaire, soit 53.700€ pour la rénovation du presbytère à Gembes (ce dossier continue à nous coûter très cher !), 49.200€ pour les dégâts d'hiver 2008-2009 (il est temps !), 100.000€ pour la rénovation de la toiture du cercle St Gérard à Gembes et pour prendre un peu d'avance (ou avoir quelque chose à promettre en cette année de « transition », une de plus) 50.000€ pour l'agrandissement du hall de voirie, 190.900€ pour la maison de village de Porcheresse, 106.572 pour la maison de village de Daverdisse, soit un montant total de +/- 550.000 €.

Interlux propose de constituer une centrale de marché pour les travaux de pose d'installation d'éclairage public. Accord unanime sur le sujet.

Le conseil communal désigne la province de Luxembourg pour assurer les missions d'une entité locale du fonds de réduction du coût global de l'énergie. Les personnes les plus démunies pourront bénéficier d'un prêt à taux réduit en faveur des mesures visant la réduction du coût de l'énergie. Les emprunts seront de maximum 10000€ remboursables en 5 ans au taux de 0 à 2% pour les personnes privées et 2% pour les personnes morales.

Le cahier des charges concernant le remplacement de la toiture du cercle St Gérard est arrêté. L'estimation est de 54.572,21€. Ce qui amène la question : comment peut-on il y a moins de 5 minutes proposer au vote un financement de 100.000€ pour le même travail ? C'est pas sérieux.

Un autre sujet revient alors concernant les marchés à financer : le chauffage au presbytère de Gembes. Certains soumissionnaires pour ces travaux se posent des questions. Il y aurait une alternative qui serait plus simple et moins onéreuse. Le bourgmestre posera des questions à l'auteur du projet. A suivre.

Le conseil aborde les points qui sont relatifs aux funérailles et sépultures (décret du 06/03/2009) et les redevances en matière de concession, de renouvellement ou de reprise. Les redevances sont pour un emplacement en caveau pour une concession ordinaire d'une personne de 250€, 400€ pour deux personnes, 500€ pour une concession double. Pour un emplacement en pleine terre, la redevance sera respectivement de 150, 275 pour deux personnes et 300€ pour un emplacement double. La redevance pour un emplacement en cellule de columbarium est de 250€ pour une logette d'une personne et de 325€ pour deux personnes. La redevance pour l'emplacement en caverne est identique.

Vient ensuite le point relatif à l'aménagement de la maison de village de Porcheresse et qui concerne le cahier des charges et conditions de marché. Le délai d'exécution des travaux est bien de 240 jours ouvrables et non 120 jours comme indiqué. Une autre modification concerne les détecteurs d'incendie, plusieurs sont prévus au rez-de-chaussée et à l'étage. Un panneau d'info est également prévu. La tva sur la partie logement est bien de 6%. Mais où sont passés les terrains de pétanques, ceux-ci n'apparaissent plus sur le plan ? Les abords extérieurs ne correspondent pas du tout à ce qui avait été présenté aux habitants en réunion. Le plan d'implantation est erroné. Nous nous plaignons également en ce qui concerne les délais administratifs puisque le Ministre à signé la convention-exécution le 16 décembre 2008 et voici seulement le cahier de charge. Le collège rejette la faute sur l'architecte et notre bourgmestre nous dit l'attendre de pied ferme pour lui faire comprendre sa façon de penser ! à voir ...

Le service des travaux souhaite acquérir une remorque supplémentaire en remplacement de celle qui est employée avec le système d'arrosage des corbeilles. Le marché est estimé à 950€ TVAC. On reparle des travaux au hall de voirie. Les plans sont en attente de la DST.

En fin de séance, une modification est apportée au règlement communal de prime à l'achat et à la construction d'un immeuble destiné à l'habitation. Une remarque avait été émise par l'un de notre groupe lors du règlement initial concernant le délai à l'occupation de l'immeuble lorsque des travaux importants sont entrepris ou que les personnes ne sont pas domiciliées auparavant dans la commune. Un cas venant de se présenter, cette adaptation était nécessaire. Nous demandons également l'application d'un effet rétroactif sur cette modification de règlement.

Conseil communal du 30 septembre 2010

Nous débutons avec le projet de travaux d'égouttage au lieu-dit Les Scottons repris dans le plan triennal 2007-2009. Il avait été initialement demandé de réaliser les mêmes travaux à l'Ancien Chemin de Wellin mais la SPGE a émis un avis défavorable et ces travaux ne seront pas subsidiés, donc ils sont reportés à plus tard lors d'un éventuel Plan Triennal. De plus l'intervention communale prévue à 42% passe à 56% suite au remplacement du « contrat d'agglomération » par le « contrat d'égouttage ». Le montant du chantier sera réparti de la sorte : 280.000 euros htva pour le volet refoulement pris en charge par la SPGE et 404.000 euros htva pour le volet égouttage pris en charge pour 56% par la commune et le solde par la SPGE.

Pour poursuivre il est décidé d'arrêter les travaux dans le cadre de l'entretien ordinaire 2010 pour +/- 142 000 euros. Sur base de différents critères, la commune a le droit de réserver des droits de tirage pour des travaux d'entretien ordinaire pour 2011 et 2012 : une décision de principe est prise dans ce sens. Nous en profitons pour reparler de la rue du Trau et de la rue de Porcheresse à Gembes pour recevoir en réponse que le dossier va être représenté différemment prochainement mais avec toutefois peu d'espoir. Nous insistons pour obtenir une réponse moins laconique que voici : en fait le Ministre considère que les crédits du plan transitoire sont épuisés par les travaux de la maison communale (ah cet ordre des priorités !). Notre bourgmestre parle maintenant d'envisager (au conditionnel) des travaux « d'opportunité » pour essayer d'obtenir un subside pour l'égouttage et de travaux de « sécurité » pour le mur. Cet éventuel nouveau dossier ne serait de toute façon pas introduit avant 3 ou 4 mois.

Le décompte final des travaux d'agrandissement et d'aménagement de l'école de Haut-Fays est approuvé pour un total de 1 184 650,32 euros htva. Il n'y a rien de prévu quand à la sécurisation de la première cour près de la « bûcherie ». Ce serait, paraît-il, une demande des enseignants. Le collège parle même de la transformer en parking et de l'utiliser dans le cadre de manifestations !

Le conseil décide également de l'achat de meubles de cuisine supplémentaires pour l'école de Porcheresse, la pose sera faite par le personnel communal.

La commune adhère à l'ASBL « La Grande Forêt de Saint-Hubert et de la Haute-Lesse » qui a pour but la valorisation touristique des massifs forestiers de notre région.

Le Département Nature et Forêts demande d'adhérer à leur proposition concernant l'obligation pour les propriétaires publics de mettre en réserve intégrale 3% de la superficie totale des peuplements en feuillus. Il y a aura donc +/- 67 ha de terrains boisés communaux qui ne pourront plus être exploités ! Le conseil décide toutefois d'émettre une motion demandant qu'afin de diminuer l'impact financier d'une telle directive, qu'il soit permis d'effectuer une rotation de 24 ans afin d'exploiter 3 grumes à l'ha de bois de qualité.

Les conditions particulières sont arrêtées pour la vente de bois d'automne qui aura lieu le 26 octobre pour un montant global estimé à 660 000 euros.

Des modifications concernant la Convention Accueil Temps Libre entre la commune et l'ONE sont approuvées.

Est ensuite porté à la discussion l'acquisition d'un camion pour la commune de Kabondo et l'arrêt du cahier des charges concernant cet achat. Le montant de la dépense pour cette acquisition est estimé à 15 000 euros, auquel il faudra ajouter les frais de fret estimé à 4 000 euros et les frais de dédouanement de l'ordre de 8 000 euros. Le collège propose M Nannan et M Vangu Vangu pour se rendre sur place en temps voulu. Le bourgmestre précise que rien n'est prévu au niveau des subsides et que l'ensemble des dépenses se fera sur les fonds propre de notre commune, y compris les frais de voyage (et plus que probablement l'argent de poche ?) L'empressement avec lequel ce dossier est géré nous met mal à l'aise. Un descriptif d'offre, au moins, est déjà arrivé à la commune avant même que le point ne passe en conseil et que le cahier de charge soit voté. C'est limite si on ne nous

présente pas les photos du véhicule avant même de lancer la procédure. Tout cela parce qu'il y a quelques années le tracteur était arrivé en retard sur place et que l'on ne veut plus vivre la même mésaventure, notre échevin ne voulant pas arriver les mains vides. Après quelques discussions techniques probablement inutiles puisque tout semble déjà décidé, notre équipe votera contre cette acquisition sur fond propre. Nous sommes pour la solidarité, mais on ne peut résoudre seul tous les problèmes du monde. Et puis commençons d'abord par ceux de notre commune ... (avec la même diligence ?)

Le conseil décide ensuite d'approuver le cahier des charges pour l'aménagement de la cuisine (fourneau + meubles) du Cercle St Gérard à Gembes pour un montant global estimé à 5 420 euros tva.

Une modification de l'ordonnance de police sur les funérailles et sépultures dans la commune est adoptée.

Suite à la rentrée des classes, il manque 2 élèves en maternelle à l'école de Haut-Fays pour maintenir l'équivalent de 2 temps plein, il est toutefois décidé de prendre en charge par les finances communales un mi-temps en attendant l'arrivée prochaine de 3 élèves en maternelle. Nous en profitons pour demander des précisions quant au pouvoir organisateur des écoles : en fonction des cas cela peut être le collège ou le conseil (= résumé d'une réponse très longue et peu précise comme d'habitude).

Il est décidé de l'adhésion au projet de convention relatif à la création d'un service interne de prévention et de protection au travail commun, limitation de la participation financière à 3 000 euros pour la Commune et le CPAS.

Suite à la mise en place du Proxibus il est décidé de la revente du minibus refusé au contrôle technique : 2 solutions, soit faire une petite annonce dans un journal local et par voie d'affichage aux valves communales, soit notre idée de contacter l'un ou l'autre garage du coin pour le proposer pour l'exportation ... notre offre ne plaisant pas au collègue nous en présentons une troisième qui ne fera pas rire tout le monde ... Nous proposons en effet en boutade le minibus et l'ancien JCB comme carrousel étant donné qu'il n'y en avait pas à la fête du mois de septembre à Haut-Fays, en réponse il sera proposé que 2 personnes de notre équipe servent d'âne pour les tirer !

Conseil communal du 28 octobre 2010

Des modifications budgétaires pour l'année 2010 résultant principalement de l'application des décisions adoptées lors de précédents conseils sont approuvées à l'unanimité.

Sont visés les budgets des fabriques d'église de Daverdisse, Gembes et Haut-Fays avec toutefois une proposition de réunir l'ensemble des conseils de fabrique pour examiner la question de l'importance du traitement du clerc.

Un sujet important du conseil était bien entendu le vote des taxes communales pour 2011. En effet et comme chaque année, les différentes taxes sont votées à l'unanimité sauf la taxe de séjour à laquelle nous nous opposons car elle va à l'encontre du développement touristique de notre commune et la taxe sur l'enlèvement des immondices. Il est à nouveau demandé d'augmenter cette taxe (obligation de tendre vers le coût vérité et donc pour 2012, la commune doit répercuter les coûts de gestion des déchets pour minimum 95 %). Nous ne pouvons y échapper, paraît-il, mais la façon de procéder reste libre : soit une augmentation de la partie forfaitaire, soit une augmentation du coût du kg produit. Etant donné que notre groupe serait d'avis que les personnes qui polluent plus soient les personnes qui paient plus, nous sommes pour une augmentation du prix du kg sans relever le montant forfaitaire. Il en est décidé autrement par la majorité (qui préfère un système qui de notre point de vue ne responsabilise personne et n'encourage pas les efforts) et la taxe est donc relevée de la sorte : pour les personnes isolées, le forfait passe de 80 à 91 euros ; pour les ménages, les secondes résidences, les gîtes, les commerces, les hôtels, les restaurants et les camps de vacances, le forfait passe de 120 à 131 euros. Le prix du kg passera quant à lui de 0,08 à 0,14 euros. Cette double augmentation (forfait et prix du kilo) en fonction du coût-vérité que nous ne pouvons contrôler nous semble exagérée, nous pensons que cette inflation du prix des déchets en 2011 est surfaite pour ne pas (ou peu) augmenter le montant de la taxe en 2012, année électorale. L'avenir nous dira ce qu'il est de cette manœuvre. La taxe sur les secondes résidences a également été discutée car il est décidé de la porter de 370 à 600 euros.

Vu un litige opposant plusieurs riverains et dans lequel la commune est impliquée par la présence d'une voirie, il est décidé de désigner un avocat pour représenter la commune dans le cadre d'un abornement judiciaire.

Nous est ensuite présenté pour approbation le décompte final des travaux d'aménagement de l'école de Porcheresse. Il est également décidé d'approuver un cahier des charges pour l'achat de mobilier pour la même école pour un montant estimé à 980 euros, ainsi que le cahier des charges pour la fourniture de stores pour les 3 écoles pour une estimation de 3.025 euros.

Il est également décidé d'arrêter un cahier de charges pour l'acquisition de 2 abribus supplémentaires pour installer à la Rue Nouvelle à Haut-Fays et à la Rue de Porcheresse à Gembes et ce pour un montant estimé à 4580 euros.

Le conseil adopte également une modification pour corriger un oubli du règlement protocolaire : la remise d'un chèque de 300 euros aux habitants qui deviennent centenaires.

Le programme d'actions 2010–2013 du contrat Rivière–Lesse est approuvé.

Conseil communal d'URGENCE du 17 novembre 2010

Un seul point à l'ordre du jour : octroi à la commune de Kabondo d'un subside de 13.000 euros pour l'achat d'un camion de seconde main, conformément au marché initié par la commune de Daverdisse.

Convocation reçue en soirée le 10 novembre, veille d'un jour férié.
Administration en congé le vendredi 12 (pont) et lundi 15 (fête du Roi).
Absence de la secrétaire pour consulter le dossier le mardi 16, et le personnel disponible qui n'a pas été mis au courant de la tenue d'un conseil !
Donc impossible de consulter le dossier avant le jour du conseil ...

Après avoir rencontré notre secrétaire pour obtenir plus d'explication au sujet du montage financier, pour lequel nous émettons de vives réserves, et sachant notre point de vue sur ce dossier du camion (déjà expliqué dans un compte rendu précédent), il nous est apparu plus intelligent de ne pas prendre part à la réunion du conseil. A partir du moment où tout est joué d'avance, autant faire économiser nos jetons de présence à notre commune puisqu'aucun autre point ne pourra être discuté.

Conseil communal d'URGENCE du 23 novembre 2010

Le conseil du mercredi 17 n'ayant pas eu lieu, celui-ci est reprogrammé au mardi 23.

Question : mais où était l'urgence alors ? Et pourquoi ne pas en avoir profité pour mettre à l'ordre du jour des points concernant la gestion de notre commune ?

Pour des motifs déjà évoqués, nous décidons une nouvelle fois de ne pas participer. Le collègue votera seul ce montage dont le véritable but est le non-paiement de la TVA sur le matériel acheté. Nous reconnaissons que l'objectif de diminuer un temps soit peu le coût de ce projet est louable, mais essayer de nous faire croire que le fédéral a accepté de faire don de la TVA comme présenté dans la presse, on ne marche pas. L'administration a pris ses renseignements auprès de la TVA, mais n'a pu nous fournir de preuve de la légalité de l'opération. De plus, il nous est expliqué que ce montage est possible parce le paiement émane d'un compte congolais et que nous n'avons pas de lien direct avec l'opération. Mais qui a établi le cahier de charge, et qui paie le frêt, et le dédouanement ? Et pendant que l'on s'occupe de tout cela, que fait-on pour notre commune ?

Conseil communal du 07 décembre 2010

Le dernier conseil de l'année s'ouvre avec l'approbation du compte 2009 du CPAS, bien en retard puisque l'on est déjà fin 2010. Mais en avance sur le compte de la commune que l'on ne voit toujours pas venir. Pas plus que le budget 2011 !

Quelques remarques et points d'attention concernant les frais forfaitaires des allocations de chauffage, les subventions RIS et les pécules de vacances sont explicités par la présidente. Puis vient la question qui fâche. Qu'en est-il réellement au niveau des « provisions pour risques et charges » dans le bilan ? Il est étonnant que personne ne se soit rendu compte du problème avant la présentation en conseil. En effet, le « compte de résultat » analytique (attention, document complémentaire du compte budgétaire présenté) signale des reprises de provisions pour plus de 35.000€, alors que seuls 27.205€ apparaissent au crédit budgétaire. Comme d'habitude, notre bourgmestre sort une explication alambiquée pour justifier la différence (mais pourquoi ne laisse-t-il jamais répondre la présidente ?) tout en regrettant l'absence de la receveuse communale pour pouvoir expliquer les comptes (mais pourquoi ne pas l'avoir invitée alors ?). Le gros problème est qu'en fait dans les opérations comptables réellement effectuées courant 2009, aucun prélèvement n'a jamais été effectué ou en tout cas, aucun droit constaté n'apparaît dans le compte du CPAS à cette page. Donc la différence à justifier est maintenant de 35.000€ (+/- le tiers du bilan !) et là c'est momentanément l'impasse. Un gros blanc et un beau moment de solitude pour la majorité. Finalement, vu le retard dans l'établissement des comptes et pour ne pas compromettre le bon fonctionnement du CPAS, en cette période de fin d'année nous acceptons de voter ce compte de façon conditionnelle et à l'unanimité ; c'est-à-dire que le collègue accepte (il n'a pas d'autre choix) notre projet d'approbation sous-réserve de l'obtention d'une explication cohérente à ce sujet dans les plus brefs délais. Début Janvier, toujours aucune nouvelle ...

Le conseil approuve ensuite les modifications budgétaires du même CPAS qui n'affectent en rien l'intervention communale.

Un premier douzième provisoire est d'ores et déjà voté dans l'attente du budget communal.

Le plan d'urgence d'intervention communale est approuvé à l'unanimité.
Ce plan doit prévoir :

- 1) aux situations d'urgence sur la commune de Daverdisse,
- 2) à la gestion d'urgence sur la commune,
- 3) le rétablissement ou retour à la normale,
- 4) tirer profits des expériences issues d'accidents ou de catastrophes afin de les insérer dans la stratégie à adopter pour l'avenir.

Dans ce plan d'urgence trois simulations sont envisagées :

- 1) un accident ferroviaire sur la Ligne Athus-Meuse (limite Daverdisse –Gedinne),
- 2) un accident de la route impliquant des produits dangereux,
- 3) un accident de la route impliquant de nombreux blessés.

Les personnes reprises dans la cellule de sécurité sont le bourgmestre et pour les différents intervenants suivant leur fonction ou discipline :

- 1) le commandant chef de corps du service d'incendie,
- 2) l'inspecteur d'hygiène,
- 3) le directeur coordinateur de la police fédérale,
- 4) le directeur de la protection civile,
- 5) le fonctionnaire communal de la communication.

Vient ensuite la discussion sur le plan d'alignement concernant les travaux rue le l'Eglise, de Vonêche et du Cimetière à Haut-Fays. Le conseil est invité à approuver un plan qui aurait dû être fait AVANT la réalisation des travaux. Il va falloir maintenant gérer les acquisitions et cessions de voiries devant le fait accompli. Dans le cadre des travaux réalisés sur terrains privés, le collège souhaite des accords à l'amiable mais n'hésite pas à parler d'expropriations pour cause d'utilité publique. Dans les cas, beaucoup plus nombreux, où ce sont les particuliers qui utilisent du terrain appartenant à notre commune, il y a plus de variantes. La vente à différents prix (une utilisation en cours & jardin et un morceau contigu en bordure de terrain à bâtir n'ont évidemment pas la même valeur), l'utilisation à titre précaire pour ceux qui ne pourraient acheter (à noter que les cas où l'excédent est maintenant construit seraient traités différemment) ou encore un droit d'usage (ni location, ni bail à ferme) pour les particuliers utilisant du terrain repris en zone à bâtir que la commune ne céderait pas bien évidemment. Pour éviter une gestion de ces dossiers à la tête du client, les estimations (et les offres) seront réalisées par l'intermédiaire du comité d'acquisition d'immeuble.

Le point suivant concerne l'entretien extraordinaire des voiries communales. L'enveloppe allouée à la commune dans le cadre des droits de tirage a augmenté. Seraient prévus pour l'année 2011, la rue des Quatre vents (Haut-Fays), rue de la Gare (Gembes), rue du Centre (Porcheresse), rue du Corroy (Daverdisse), rue de la Hauche (Daverdisse), rue de la Briqueterie (Haut-Fays). Sont envisagées pour 2012 les voiries suivantes : rue Champs feneau (Daverdisse) rue Haie des Larrons (Haut-Fays) rue des écoles (Gembes), la première partie jusqu'au Cercle et la seconde (ancien chemin de Wellin).

La commune s'est enfin mis d'accord avec « Ardenne & Lesse » pour acquérir une petite parcelle pour implanter un abri pour voyageurs, rue Nouvelle à Haut-Fays. Coût : 225 €.

Le conseil marque son accord sur le projet de création d'une zone d'activité économique pluri-communale et le projet d'extension (20 ha) du parc d'activités économiques du Cerisier à Libin.

L'ordre du jour des différentes assemblées générales est approuvé (Vivalia, Interlux, Sofilux, Idelux finances et AIVE.)

En ce qui concerne Idelux le conseil approuve l'ordre du jour mais s'abstient sur le point de la création d'une nouvelle intercommunale.

En finale, une convention est établie entre la commune propriétaire du Cercle Saint Gérard et l'asbl du même nom.